

## Atelier du futur n°03 « Nature et Environnement »

### Fiche-action n°N3

**Réaliser un guide de promenades didactiques de sensibilisation  
au développement durable à Chêne-Bourg**

**Ce guide de promenades didactiques à Chêne-Bourg ou à l'échelle inter-communale<sup>1</sup> mettrait en évidence les richesses patrimoniales naturelles et construites de la commune ou de plusieurs communes voisines et mènerait une réflexion "développement durable" sur l'utilisation du territoire.**

#### **Situation et justification :**

Au vu du développement important et essentiellement urbain de la commune, ses patrimoines naturel et architectural ou historique sont menacés - et, à travers eux, la qualité du paysage -, de même que la qualité de vie de la population actuelle. Il convient donc de conserver ces atouts, notamment en en faisant réaliser l'existence par les habitants de Chêne-Bourg. Ceux-ci connaissent en effet souvent mal leur commune et ne voient plus, à force de les côtoyer, les richesses patrimoniales qu'elle recèle. Ils ignorent aussi pour la plupart que leur qualité de vie dépend d'un développement durable de leur commune. Ce guide trouve ainsi sa justification dans la vocation de sensibiliser la population de Chêne-Bourg aux enjeux de développement de la commune en regard de la qualité de vie de ses habitants.

Idéalement, tant économiquement qu'en raison du fait que les promenades des Chênois dépassent généralement les frontières de la commune et qu'une réflexion "développement durable" se mène préférentiellement à l'échelle d'entités géographiquement fonctionnelles des points de vue économique, social et environnemental, il serait préférable d'envisager la réalisation de cette action en partenariat avec des communes voisines.

#### **Objectifs visés :**

La finalité de cette action est la préservation et la valorisation des patrimoines naturel et bâti de Chêne-Bourg ainsi que la conservation de la qualité paysagère qui en découle et, plus globalement, celle de la qualité de vie dans la commune.

Pour y contribuer, plusieurs objectifs sont visés :

- Encourager le grand public à s'intéresser aux richesses patrimoniales naturelles ou façonnées par l'homme et lui faire découvrir son environnement quotidien.
- Relever les problématiques que soulèvent les différents aménagements et affectations du territoire. Présenter la notion et les enjeux du développement durable liés à ces problématiques et aux différentes activités qui s'y déploient.

<sup>1</sup> P.ex. Trois-Chêne ou Chêne-Bourg-Thônex-Puplinge-Presinge-Jussy

- Prodiguer des conseils de comportement respectueux vis à vis de la nature et de l'environnement urbanisé.
- Encourager les habitants à se promener "intelligent" : marcher, c'est bon pour la santé; se cultiver et réfléchir, c'est bon pour l'esprit.

**Pertinence « développement durable » de l'action :**

Ce guide, en analysant les sujets traités sous l'angle du développement durable, contribue, par une approche didactique, à mieux faire comprendre cette notion encore vague dans l'esprit du grand public et à l'amener à mieux l'intégrer dans sa vie quotidienne et sa vision du monde.

**Descriptif de l'action:**

Sur la base de l'Avant-projet relatif à la "mobilité douce" à Chêne-Bourg et Thônex : plan directeur des chemins pour piétons et schéma directeur du réseau cyclable, élaboration d'un guide de découverte des richesses patrimoniales naturelles et architecturales ou historiques et de réflexion sur les enjeux auxquels la commune et ses habitants sont confrontés. La prise de conscience de l'environnement dans lequel le promeneur évolue quotidiennement sans s'en rendre compte se ferait grâce à un large accompagnement didactique (prévoir une extension possible du plan sur les autres communes voisines ?).

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication pour sensibiliser la population chénoise à la qualité de son cadre de vie et à la nécessité de la préserver.

Le guide ferait aussi partie d'un document d'accueil qui pourrait être édité à l'intention des nouveaux habitants.

**Calendrier :**

2 ans pour la réalisation du guide.

**Responsables :**

Conseil administratif.

**Partenaires et mode de participation :**

Mandataires, groupe de pilotage (municipalité, élus, ...).

**Choix de la méthode de suivi :**

Sondages sur l'intérêt du public, sur sa compréhension, sur l'utilisation dans les écoles.  
Évaluation des ventes.

**Budget :**

À définir en fonction du nombre de sujets (pages) abordés. Il serait économiquement judicieux d'envisager la publication d'un guide intercommunal.

**Indicateurs de développement durable :**

Nombre de personnes capables de définir le développement durable (sondage avant et après distribution du guide).

Nombre de travaux scolaires inspirés par le guide (DD).

**Suivi et amélioration continue :**

--

*Projet réalisé par les membres de l'AFCB03 octobre 2006/janvier 2007*

Annexes : Guide environnemental de Plan-les -Ouates

